

- ORDRE DU JOUR -

I - FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 01 - Indemnités du Maire, des Adjointes et Conseillers délégués
- 02 - Indemnité de conseil au Receveur municipal
- 03 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs :
désignation de 16 membres
- 04 - Réforme de matériel
- 05 - Mandats spéciaux
- 06 - Désignation d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres et de
délégation de service public

Affaires immobilières

- 07 - ZAC du Camp de Royallieu :
. Cession de la parcelle AP n° 328 à M. Zakarya BERGDICH
- 08 - ZAC du Camp de Royallieu :
. Cession de la parcelle AP n° 317 à M et Mme Mohamed AIT OUARRAOU
- 09 - ZAC du Camp de Royallieu :
. Cession de la parcelle AP n° 327 à M et Mme Ouadi LEMFEDEL

Ordre du Jour complémentaire

- 09 bis** - Démontage et vente du groupe électrogène du complexe piscine patinoire dans
le cadre des travaux de rénovation de la patinoire
-

II - VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

- 10 - Résiliation du marché n° 74/2012 pour la société SAMU
pour les travaux de taille et d'élagage (lot n°4)
- 11 - Avenants n° 2 aux marchés 71/12, 72/12 et 73/12 des sociétés LOISELEUR,
COMPIEGNE PAYSAGE et SEEV relatifs aux travaux d'entretien des espaces verts
- 12 - Programme ANRU –quartier du Clos des Roses
Restructuration du square Charles Baudelaire
- 13 - Dénomination de voie : prolongement de la rue Victor Schœlcher

III – URBANISME

14 - Fonds d'aide au ravalement : subventions

IV – ENSEIGNEMENT et FORMATION

15 - Fixation des honoraires des médecins intervenant dans les crèches multi accueil de la Ville de Compiègne

16 - La réforme des rythmes scolaires

V – ACTION CULTURELLE

17 - Conservatoire de Musique et Ecole des Beaux Arts : Tarifs 2014/2015

18 - Projet d'exposition et d'animation dans le cadre des commémorations autour du centenaire de la Grande Guerre :

19 - Désignation du représentant de la Ville au conseil d'administration de la société publique locale : le Tigre

VI – SPORTS et JEUNESSE

20 - Utilisation du Stade Equestre du Grand Parc : adoption d'une grille tarifaire

21 - Travaux de mise aux normes de la patinoire : demande de subvention auprès du Centre National pour Développement du Sport (CNDS)

VII - QUESTIONS DIVERSES

22 - Décisions du Maire

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**INDEMNITES du
MAIRE, des
ADJOINTS et
CONSEILLERS
MUNICIPAUX
DELEGUES**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
28 avril 2014

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date d'affichage :

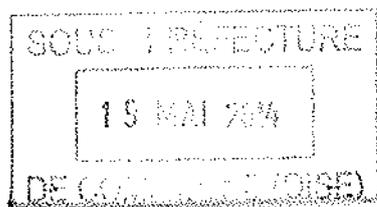
19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



01 – INDEMNITES du MAIRE, des ADJOINTS et CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

*Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur le Maire
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le nouveau Conseil Municipal doit, conformément aux dispositions des articles L 2123-20 et L 2124-1, dans les trois mois suivant son installation, prendre une délibération pour fixer le montant des indemnités de ses membres.

L'enveloppe globale est déterminée par référence au traitement correspondant à l'indice brut 1015 des traitements de la Fonction Publique, auquel viennent s'ajouter des majorations pour les communes chefs-lieux d'arrondissement ainsi que pour les villes percevant la Dotation de Solidarité Urbaine.

En application de la loi 2013-403 du 17 mai 2013, relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires, le montant de l'écrêtement relatif au cumul des mandats est reversé au budget principal de la Collectivité et ne peut plus être redistribué aux autres élus comme c'était le cas auparavant, ce qui entraîne une réduction de l'enveloppe globale.

L'enveloppe mensuelle du mandat 2008-2014 était de 27 500 € alors que celle du mandat 2014-2020 s'élève, en application de la loi précitée et de la réduction du nombre des adjoints, à 23 916 €, soit une diminution de l'ordre de 15 %.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de verser, à compter de la date effective de leurs délégations, les indemnités de fonction au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués, suivant la répartition indiquée sur le tableau ci-joint.

	Pourcentage de l'indice brut 1 015
Maire	46,6 %
Adjoints	31 %
Conseillers Municipaux ayant délégation de signature	17 %
Autres conseillers municipaux délégués	6,8 %

Ces indemnités seront revalorisées en fonction de la valeur de l'indice de référence.

Ces dépenses seront inscrites pour toute la durée du présent mandat, aux budgets primitifs de chaque exercice.

... / ...

... / ...

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec 33 voix pour, 3 abstentions : (M. Richard BRANCHE, Mme Patricia RENOULT, M. François GACHIGNARD)

et 3 votes contre : (M. Richard VALENTE, Mme Solange DUMAY, M. Frédéric PYSSON)

ARTICLE 1^{er} :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser, à compter de la date effective de leurs délégations, les indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués, suivant la répartition indiquée sur le tableau ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Ces dépenses seront inscrites pour toute la durée du présent mandat, aux budgets primitifs de chaque exercice.

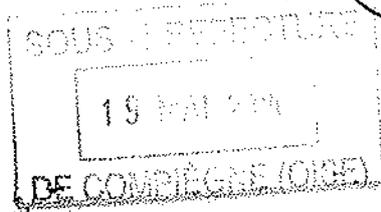
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**ATTRIBUTION d'une
INDEMNITE au
RECEVEUR
MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
28 avril 2014

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjointe,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date d'affichage :

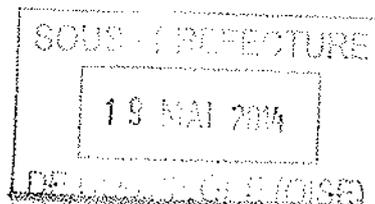
19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



02 – ATTRIBUTION d'une INDEMNITE au RECEVEUR MUNICIPAL

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Emmanuel MARSIGNY
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

En application de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et du décret n° 82-879 du 19 novembre 1982, la Commune a la faculté d'allouer une indemnité de conseil au comptable du trésor. Celui assure, outre ses fonctions de comptable principal des communes, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Cette indemnité est facultative et personnelle pour la durée du mandat de l'assemblée municipale.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Demande le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

ARTICLE 2 :

Décide de calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

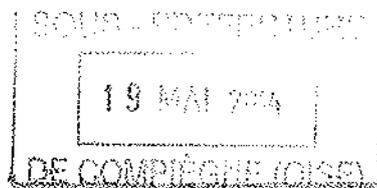
ARTICLE 3 :

Décide d'attribuer à M. Francis VALETTE, cette indemnité de conseil au taux de 90 % de cette base, par an et pour la durée du mandat municipal.

Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**CONSTITUTION de
la COMMISSION des
IMPOTS DIRECTS**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
28 avril 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 avril 2014

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

19 MAI 2014

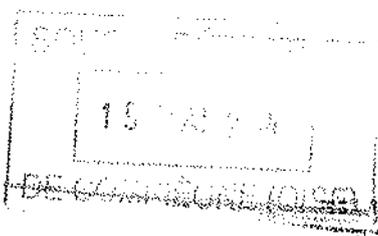
Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



03 - CONSTITUTION de la COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Emmanuel MARSIGNY
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

L'article 1 650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle des Conseillers Municipaux.

Par conséquent, il importe de procéder à la constitution de la nouvelle commission communale.

Cette commission est composée, en plus du Maire ou de son représentant, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, qui sont désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de 32 contribuables de la commune de Compiègne.

Parmi ces 32 membres, doivent figurer des contribuables non domiciliés dans la commune, ainsi qu'un propriétaire de bois.

Le Conseil Municipal est invité, par conséquent, à arrêter la liste des 32 noms proposés au titre de la commission communale des impôts directs.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Arrête la liste des 32 personnes proposées au titre de la commission communale des impôts directs ci-jointe afin que soient désignés parmi elles, par le Directeur Départemental des Finances Publiques, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



Liste des 32 contribuables constitutive
de la future commission communale des impôts directs

ANGER Alice	153 bd des Etats-Unis, COMPIEGNE
ARAUJO de OLIVERIA Maria	9 rue Eugénie Louis, COMPIEGNE
BOURSON Patrick	5 rue du Général Koenig, COMPIEGNE
CATTIAU Gérard	4 impasse Laville, COMPIEGNE
CAUX Jean-François	3 rue Charmolue, COMPIEGNE
CHRISTIDIS Michel	10 rue des Minimes, COMPIEGNE
CODRON Françoise	2 square Le Corbusier, COMPIEGNE
De BOSSCHERE Patrick	19 rue Hurtebise, COMPIEGNE
de LUGET Nicolas	25 rue Roger Couttolenc, COMPIEGNE
de MONTGOLFIER Régis	84 rue St Lazare, COMPIEGNE
DEWITTE Michel	14 rue de Bournonville, COMPIEGNE
DUBRENAT Emile	11 rue des Aubépines, THOUROTTE
FICHU Odile	4 rue du Docteur Calmette, COMPIEGNE
GAMBART de LIGNIERES Alain	8 avenue Thiers, COMPIEGNE
GARRIGOUX J. Christophe	7 rue Carnot, COMPIEGNE
GILIBERT Antoine	7 rue de l'Aigle, COMPIEGNE-
GUILLOTIN Eliane	25 rue de Lancry, COMPIEGNE
LEMAISTRE Rémi	L'Ortille, COMPIEGNE
LIOGIER Antoine	33 rue Saint Lazare, COMPIEGNE
MALBEZIN Jacques	111 rue de Paris, COMPIEGNE
MAROTTE Gilbert	3 rue de Metz, COMPIEGNE
MERESSE Thierry	2 rue François Claux, COMPIEGNE
MORANÇAIS Gérard	28 route de Mercières, COMPIEGNE
MOSER Bernard	155 bd des Etats-Unis, COMPIEGNE
NAQUET Francis	30 rue Carnot, COMPIEGNE
PHILIBERT Daniel	19 rue de Strasbourg, COMPIEGNE
POGNON Gérard	11 square Lyautey, COMPIEGNE
POINTIN Nicole	12 avenue Thiers, COMPIEGNE
PORTEAUX Bernadette	17 rue Carnot, COMPIEGNE
SAILLARD Bernadette	RN31 – Pont de Berne, COMPIEGNE
SAUTREAU Claude	7 avenue du Mal Foch, COMPIEGNE
TONDEUX Michel	1 rue Edouard Branly, COMPIEGNE

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**DEMANDE de
REFORME de
MATERIEL**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
28 avril 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LÉGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage :

19 MAI 2014

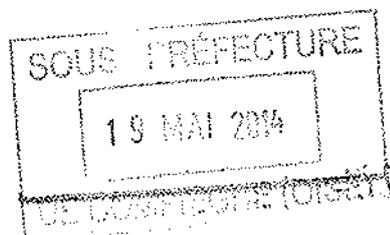
Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



04 – DEMANDE de REFORME de MATERIEL

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Richard VELEX
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le véhicule utilisé par l'astreinte voirie, de la marque PEUGEOT J5 immatriculé DD 817 WD datant l'année 1989 et dont le kilométrage s'élève à 160 000 km a été refusé au contrôle technique, en raison d'une corrosion généralisée non réparable.

Il vous est, par conséquent, proposé de réformer ce véhicule et de le vendre en l'état sur le site de la Ville.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de réformer ce véhicule et de le vendre en l'état sur le site de la Ville.

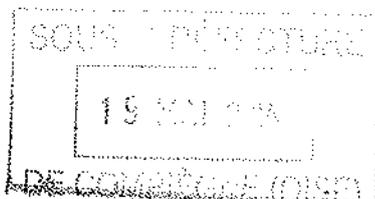
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**MANDATS
SPECIAUX**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
28 avril 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 avril 2014

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
 Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
 Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
 Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
 Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
 Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
 Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

19 MAI 2014

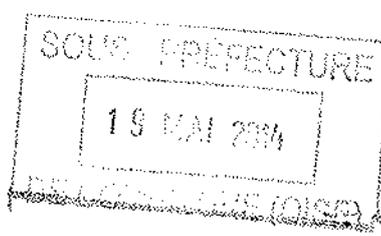
Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
 Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
 Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
 Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



*Au nom de la 1^{ère} commission, Mme Arielle FRANÇOIS
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Déplacement de Monsieur le Maire à Raleigh

Monsieur le Maire se rendra aux Etats-Unis à l'invitation de la Ville de Raleigh, jumelée avec Compiègne, du 5 au 9 juin 2014 à l'occasion des cérémonies commémoratives du 70^{ème} anniversaire du débarquement des troupes américaines, en Normandie.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de transport depuis la France jusqu'à Raleigh occasionnés par ce déplacement, s'élevant au total de 2 572,56 €.

Déplacement à Bury St Edmunds en Grande –Bretagne

Mmes Sylvianne ROMET et Monia LHADI se rendront en juin prochain à Bury Saint Edmund. Elles voyageront dans le bus affrété par l'association de jumelage à qui il conviendra de rembourser le coût de leur déplacement qui est estimé à 250 €.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de prendre en charge les frais de transport depuis la France jusqu'à Raleigh occasionnés par le déplacement de Monsieur le Maire, s'élevant au total de 2 572,56 €.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à rembourser à l'association de jumelage les frais correspondant au voyage en bus de Mmes Sylvianne ROMET et Monia LHADI à l'occasion de leur déplacement à Bury St Edmunds courant juin 2014, s'élevant à 250 €.

ARTICLE 3 :

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL****OBJET****SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014**

Date de convocation : 28 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date d'affichage : 28 avril 2014

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39

Nombre de Conseillers en exercice : 39

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
 Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
 Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
 Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
 Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
 Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
 Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage : 19 MAI 2014

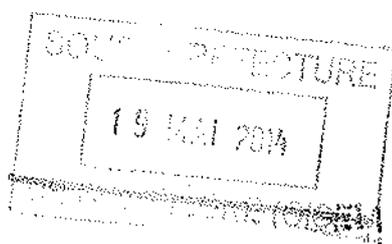
Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
 Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
 Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
 Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



06 - COMMISSION d'APPEL d'OFFRES et de DELEGATIONS de SERVICES PUBLICS

Annule et remplace la délibération n° 6-2 du 28 mars 2014

*Au nom de la 1^{ère} commission, Mme Arielle FRANÇOIS
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Une erreur matérielle s'est glissée dans la désignation des membres de la commission d'Appel d'offres et de délégations de services publics, lors du conseil d'installation, notamment en ce qui concerne les membres suppléants. En effet, Mme Jacqueline LIENARD qui a été élue membre titulaire figure également en qualité de suppléante.

Il vous est proposé de la remplacer à ce titre par Mme Françoise TROUSSELLE et d'élire les membres de la commission d'appel d'offres permanente et de délégation de services publics comme suit :

5 membres titulaires :

au titre la majorité municipale :

Nicolas LEDAY,

Marie-Christine LEGROS,

Jacqueline LIENARD,

Sylvianne ROMET,

Et M. Richard VALENTE au titre de la minorité du Conseil, issu de la liste « Compiègne Gagnante ».

5 membres suppléants :

au titre de la majorité municipale :

Christopher CAUVIN,

Anne-Marie VIVÉ,

Richard VELEX,

Françoise TROUSSELLE

Et Jean-Marc BRANCHE au titre de la minorité du Conseil et de la fraction issue de la liste « Compiègne Bleu Marine ».

Vu le rapport ci-dessus présenté,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de procéder à un vote à main levée.

... / ...

... / ...

ARTICLE 2 :

Elit à l'unanimité les membres figurant sur la liste unique composée comme suit :

5 membres titulaires :

au titre la majorité municipale :

M. Nicolas **LEDAY**,
Mme Marie-Christine **LEGROS**,
Mme Jacqueline **LIENARD**,
Mme Sylvianne **ROMET**,

au titre de la minorité du Conseil, issu de la liste « Compiègne Gagnante » :

M. Richard **VALENTE**

5 membres suppléants :

au titre de la majorité municipale :

M. Christopher **CAUVIN**,
Mme Anne-Marie **VIVÉ**,
M. Richard **VELEX**,
Mme Françoise **TROUSSELLE**

au titre de la minorité du Conseil et de la fraction issue de la liste « Compiègne Bleu Marine » :

M. Jean-Marc **BRANCHE**

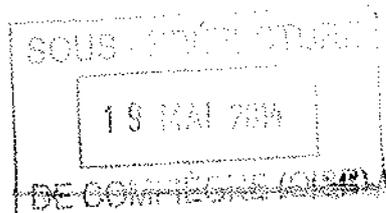
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**ZAC du CAMP de
 ROYALLIEU
 CESSION
 de la PARCELLE
 AP n° 328 à
 M. Zakarya
 BERGDICH**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
 28 avril 2014

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
 Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
 Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
 Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
 Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
 Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
 Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
 28 avril 2014

Nombre de
 Conseillers présents
 ou représentés :
 39

Etaient représentés :

Nombre de
 Conseillers en exercice :
 39

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
 Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
 Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
 Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date d'affichage :

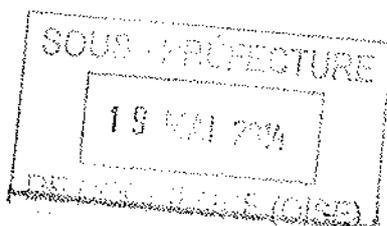
19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



07 - ZAC du CAMP de ROYALLIEU :

CESSION de la PARCELLE AP n° 328 à M. ZAKARYA BERGDICH

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Marc-Antoine BREKIESZ
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

M. Zakarya BERGDICH, domicilié 4 rue Arthur Rimbaud à COMPIEGNE, a manifesté son intention d'acquérir un terrain à bâtir sur la ZAC du Camp de Royallieu.

Situé rue 4 janvier 1944, le terrain d'une superficie de 375 m² que la Ville peut céder à M. Zakarya BERGDICH au prix de 63 750 € HT (TAV en sus) correspond au lot AP 328.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de céder à Monsieur Zakarya BERGDICH, demeurant 4 rue Arthur Rimbaud à Compiègne, la parcelle située sur la ZAC du Camp de Royallieu, dénommée lot AP 328 d'une contenance totale de 375 m², au prix de 63.750 € Hors TVA (TVA en sus),

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire ainsi que les pièces et documents s'y rapportant,

ARTICLE 3 :

Confie la rédaction des actes à intervenir à l'étude de Maîtres BEAUVAIS-DEVRED, notaires associés, située 5 rue du Dahomey à Compiègne.

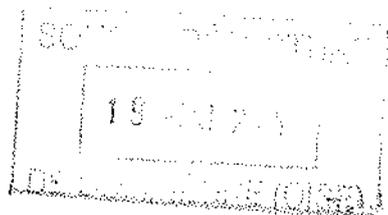
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

ZAC du CAMP de
ROYALLIEU
CESSION
de la PARCELLE
AP n° 317 à
M. et Mme Mohamed
AIT OUARRAOU

Date de convocation :
28 avril 2014

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014

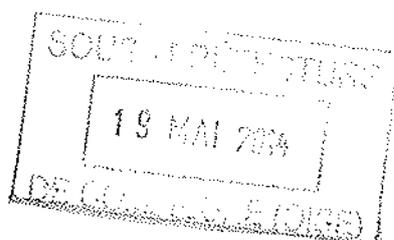
L'an deux mille quatorze, le VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE



08 - ZAC du CAMP DE ROYALLIEU :

CESSION de la PARCELLE AP n° 317 à M et Mme MOHAMED AIT OUARRAOU

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Marc-Antoine BREKIESZ
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

M et Mme Mohamed AIT OUARRAOU, domiciliés 13 rue des Frères Lumière à Compiègne, ont manifesté leur intention d'acquérir un terrain à bâtir sur la ZAC du Camp de Royallieu.

Situé rue du 4 janvier 1944, le terrain d'une superficie de 315 m², que la Ville de Compiègne peut leur céder au prix de 53 550 € HT (TVA en sus), correspond à la parcelle cadastrée AP n° 317.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de céder à M et Mme Mohamed AIT OUARRAOU, domiciliés 13 rue des Frères Lumière à Compiègne, la parcelle AP 317, d'une contenance totale de 315 m², située sur la ZAC du Camp de Royallieu, au prix de 53 550 € HT (TVA en sus).

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire ainsi que les pièces et documents s'y rapportant,

ARTICLE 3 :

Confie la rédaction des actes à intervenir à l'étude de Maîtres BEAUVAIS-DEVRED, notaires associés, située 5 rue du Dahomey à Compiègne.

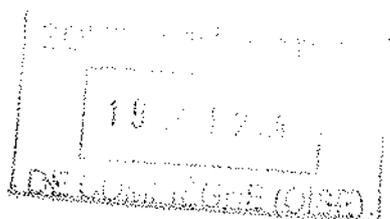
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



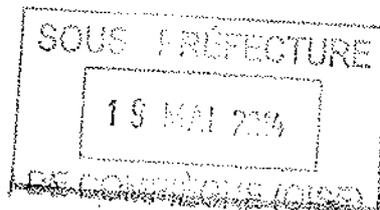
MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

<p>ZAC du CAMP de ROYALLIEU CESSION de la PARCELLE AP n° 327 à M. et Mme Ouadi LEMFEDDEL</p> <p>Date de convocation : 28 avril 2014</p> <p>Date d'affichage : 28 avril 2014</p> <p>Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 39</p> <p>Date d'affichage : 19 MAI 2014</p> <p>Date de transmission : 19 MAI 2014</p> <p>Rendue exécutoire le : 19 MAI 2014</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.</p> <p><i>Etaient présents :</i></p> <p>M. Philippe MARINI, Sénateur Maire, Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE, Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux</p> <p><i>Etaient représentés :</i></p> <p>Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER Solange DUMAY par M. Richard VALENTE</p>
---	--



09 - ZAC du CAMP de ROYALLIEU :

CESSION de la PARCELLE AP n° 327 à M et Mme OUADI LEMFEDEL

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Marc-Antoine BREKIESZ
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

M et Mme Ouadi LEMFEDEL, domiciliés 4 square du Colonel Driant à Compiègne, ont manifesté leur intention d'acquérir un terrain à bâtir sur la ZAC du Camp de Royallieu.

Situé rue du 4 janvier 1944, le terrain d'une superficie de 375 m², que la Ville de Compiègne peut leur céder au prix de 63 750 € HT (TVA en sus), correspond au lot AP 327.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de céder à M. et Mme Ouadi LEMFEDEL, demeurant 4 square du Colonel Driant à Compiègne, la parcelle AP 327, d'une contenance totale de 375 m², située sur la ZAC du Camp de Royallieu, au prix de 63 750 € HT (TVA en sus).

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire ainsi que les pièces et documents s'y rapportant,

ARTICLE 3 :

Confie la rédaction des actes à intervenir à l'étude de Maîtres BEAUVAIS-DEVRED, notaires associés, située 5 rue du Dahomey à Compiègne.

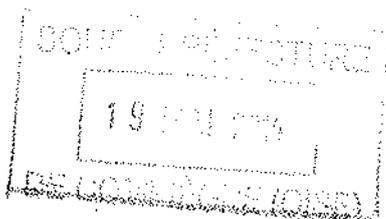
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**DEMONTAGE et
VENTE du GROUPE
ELECTROGENE du
COMPLEXE
PISICINE
PATINOIRE dans le
cadre des TRAVAUX
de RENOVATION de
la PATINOIRE**

Date de convocation :
28 avril 2014

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014

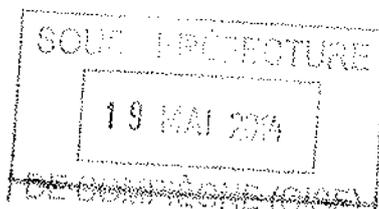
L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE



**09 bis - DEMONTAGE et VENTE du GROUPE ELECTROGENE du COMPLEXE PISCINE
PATINOIRE dans le cadre des TRAVAUX de RENOVATION de la PATINOIRE**

*Au nom de la 2^{ème} commission, M. Nicolas LEDAY
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La Ville de Compiègne va rénover les installations techniques de la patinoire (remplacement du groupe froid et de la piste) Un appel d'offres est en cours et les travaux sont programmés à partir du mois de juillet 2014.

Le groupe électrogène de secours actuel est vétuste et il n'est plus nécessaire dans le nouveau dispositif technique prévu. De plus, le local où il est actuellement installé va être utilisé pour implanter le nouveau groupe froid.

Il vous est proposé de vendre, dès maintenant, ce groupe électrogène dont la valeur est estimée à 5 000 € HT, le preneur se chargeant du démontage.

En effet, l'enlèvement de cet équipement doit être réalisé avant le démarrage des travaux de rénovation dont la programmation a été fixée durant l'été pour ne pas pénaliser les clubs et associations sportives utilisatrices des infrastructures du complexe de la piscine patinoire dès la rentrée 2014/2015.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre le groupe électrogène de secours de la patinoire dont la valeur est estimée à 5 000 € HT, étant entendu que le preneur prendra à sa charge le démontage de l'équipement.

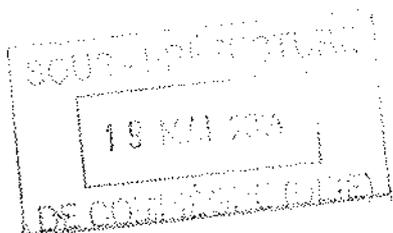
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**RESILIATION du
 MARCHE n° 74/2012
 pour la société
 S.A.M.U. pour les
 TRAVAUX de
 TAILLE/ ELAGAGE
 (Lot n° 4)**

Date de convocation :
 28 avril 2014

Date d'affichage :
 28 avril 2014

Nombre de
 Conseillers présents
 ou représentés :
 39

Nombre de
 Conseillers en exercice :
 39

Date d'affichage :

19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014

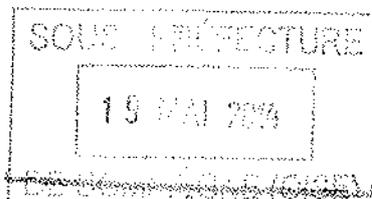
L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
 Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
 Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
 Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
 Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
 Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
 Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
 Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
 Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
 Solange DUMAY par M. Richard VALENTE



10 - RESILIATION du MARCHE n°74/2012 pour la SOCIETE S.A.M.U. pour les TRAVAUX de TAILLE/ELAGAGE (LOT N°4)

*Au nom de la 3^{ème} commission, M. Eric HANEN
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre de la rationalisation des dépenses budgétaires en section de fonctionnement, il vous est proposé de résilier avant son terme, fixé au 31 décembre 2016, le marché N°74/2012 concernant les travaux d'entretien de taille et d'élagage des espaces verts et dont le titulaire est la société SOINS DES ARBRES EN MILIEU URBAIN (S.A.M.U.) – 46 rue Albert Sarraut – 78000 VERSAILLES.

En conséquence, la commission de la voirie communale vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes notifiant à la société S.A.M.U., la résiliation de son marché N°74/2012.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes notifiant à la société S.A.M.U., la résiliation de son marché N°74/2012.

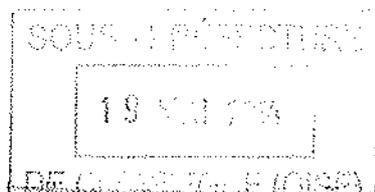
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

AVENANT n° 2
aux MARCHES n°
71/12, 72/12 et 73/12
des sociétés
LOISELEUR,
COMPIEGNE
PAYSAGE et SEEV
relatifs aux
TRAVAUX
d'ENTRETIEN des
ESPACES VERTS

Date de convocation :
28 avril 2014

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014

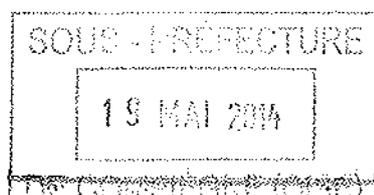
L'an deux mille quatorze, le VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE



**11 - AVENANTS n°2 AUX MARCHES n°71/12, n°72/12 et n°73/12 des SOCIETES
LOISELEUR, COMPIEGNE PAYSAGE et SEEV RELATIFS aux TRAVAUX d'ENTRETIEN des
ESPACES VERTS**

*Au nom de la 3^{ème} commission, M. Eric HANEN
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution vise :

- à réduire les dommages causés aux réseaux lors des travaux effectués dans leur voisinage,
- à prévenir leurs conséquences néfastes pour la sécurité des personnes et des biens,
- à favoriser la protection de l'environnement et la continuité des services aux usagers de ces réseaux.

Ce nouveau cadre réglementaire confie aux collectivités territoriales de nouvelles responsabilités en tant qu'exploitant de ses propres réseaux, en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation des grands travaux mais aussi pour l'exécution de travaux en régie effectués par ses services.

Pour réduire le nombre et la gravité des endommagements et accidents sur les réseaux divers, il existe un service d'Etat (guichet unique) depuis 2012, qui contraint les collectivités territoriales à répertorier ses réseaux existants.

Afin de se conformer à la réglementation, la Ville de Compiègne propose que toutes les démarches administratives de traitement des déclarations de projet de travaux (D.T.) et de déclarations d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T.) ainsi que des prestations liées aux investigations pour l'élaboration des cartographies des réseaux enterrés d'eau potable d'assainissement, d'eau pluviale et de réseaux divers (définition des tracés, profondeurs...) rendues obligatoires par le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 soient confiées aux sociétés Loiseleur, Compiègne Paysage et SEEV.

Les présents avenants n°2 aux marchés n°71/12, n°72/12 et n°73/12 ont pour objectif d'intégrer ces dispositions liées à la nouvelle réglementation sans que le montant global des prestations complémentaires dites « en régie » à bons de commande du marché soit changé. Les montants maximum et minimum restent :

- montant maxi annuel : 45 800 €/H.T.
- montant mini annuel : 10 300 €/H.T.

La Commission de la Voirie Communale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°2 aux marchés n°71/12, n°72/12 et n°73/12 avec les sociétés LOISELEUR, COMPIEGNE PAYSAGE et SEEV qui intègrent dans le bordereau des prix unitaires, ces nouvelles prestations liées au décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011.

... / ...

... / ...

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°2 aux marchés n°71/12, n°72/12 et n°73/12 avec les sociétés LOISELEUR, COMPIEGNE PAYSAGE et SEEV qui intègrent dans le bordereau des prix unitaires ces nouvelles prestations rendues obligatoires par le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 sans que le montant global des prestations complémentaires dites « en régie » à bons de commande du marché soit changé.

Les montants maximum et minimum restent :

- montant maxi annuel : 45 800 €/H.T.
- montant mini annuel : 10 300 €/H.T.

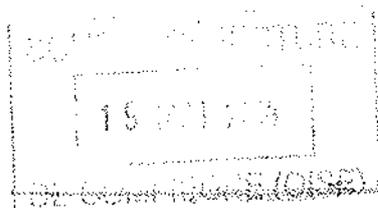
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**PROGRAMME ANRU
QUARTIER du CLOS
des ROSES
RESTRUCTURATION
du SQUARE
BAUDELAIRE**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
28 avril 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de
MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia
LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :
19 MAI 2014

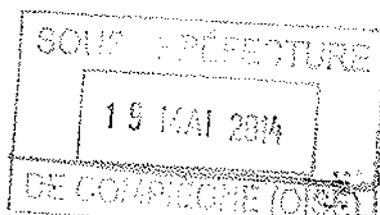
Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**DENOMINATION de
VOIE
PROLONGEMENT
de la RUE VICTOR
SCHOELCHER**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
28 avril 2014

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

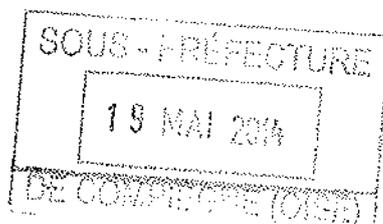
Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date d'affichage :
19 MAI 2014

Date de transmission :
19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :
19 MAI 2014



13 - DENOMINATION de VOIE : PROLONGEMENT de la RUE VICTOR SCHÆLCHER

*Au nom de la 3^{ème} commission, M. Eric VERRIER
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Par délibération en date du 7 octobre 2011, dans le cadre des travaux de rénovation urbaine du quartier d'habitat du Clos des Roses, le Conseil Municipal a décidé de dénommer la voie située entre la rue Edmond Rostand et la rue Pierre de Ronsard : rue Victor Schœlcher.

Il vous est proposé de dénommer le prolongement de cette voie entre la Rue Ronsard et la rue Phileas Lebesgue, du même nom que le début de la voie, rue Victor Schœlcher et de reprendre à cet effet, la numérotation correspondante.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de dénommer le prolongement de la voie entre la Rue Ronsard et la rue Phileas Lebesgue, du même nom que le début de la voie, rue Victor Schœlcher et de reprendre à cet effet, la numérotation correspondante.

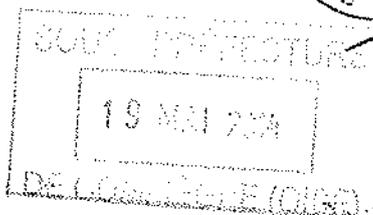
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

FONDS d'AIDE au
RAVALEMENT
ATTRIBUTION de
SUBVENTIONS

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
28 avril 2014

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

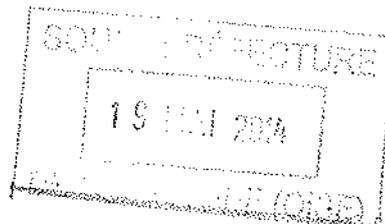
Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :



14 – FONDS d'AIDE au RAVALEMENT – ATTRIBUTION de SUBVENTIONS

Au nom de la 4^{ème} commission, M. Michel FOUBERT
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des opérations d'accompagnement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagé (ZPPAUP), une subvention pour le ravalement des façades visibles depuis la rue peut être octroyée aux particuliers qui en font la demande et dont l'habitation est située au sein de la ZPPAUP. Celle-ci est calculée comme suit :

Le taux de la subvention est égal à 15 € le m² x la surface ravalée visible depuis la voie publique. Ce taux est toutefois plafonné à hauteur de 20 % du coût des travaux. De plus, le montant total de la subvention ne peut excéder le plafond de 3 500 €.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention pour les immeubles suivants :

Nom et adresse	Surface	Coût des travaux	Montant proposé
BUSSY Michel 12, rue du Lieutenant Ducloux	75 m ²	9 506,95	1 125,00 €
LARIVIERE-DOUBLARD Catherine 10, rue Pasteur	350 m ²	68 030,00	3 500,00 €
GOUBARD David 24, rue de la 8 ^{ème} Division	98 m ²	8 101,18	1 470,00 €
TOTAL :			6 095,00 €

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

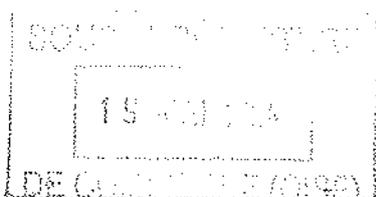
Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide d'attribuer les subventions pour ravalement comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice en cours au chapitre 204, article 204-22.



Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**FIXATION des
HONORAIRES des
MEDECINS
intervenant dans les
CRECHES
MULTI-ACCUEIL
de la VILLE de
COMPIEGNE**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGÉ, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
28 avril 2014

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



15 - FIXATION des HONORAIRES des MEDECINS INTERVENANT dans les CRECHES MULTI-ACCUEIL de la VILLE de COMPIEGNE

*Au nom de la 5^{ème} commission, Mme Dominique RENARD
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Comme l'imposent les articles R.2324-39 et 40 du code de la Santé Publique, les crèches collectives ont l'obligation de faire appel à un médecin référent chargé de veiller à la bonne santé des enfants accueillis en relation avec l'équipe éducative de la structure et les familles.

Face à la pénurie de médecin dans certaines crèches de la Ville et de manière à répondre aux exigences de la Prévention Maternelle Infantile (PMI), il est proposé au Conseil Municipal de majorer significativement cette vacation et de la fixer à 60 € bruts de l'heure.

Le dernier taux de vacation horaire avait été fixé par délibération en date du 20 juin 2008 à 43.50 € bruts.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide fixer à 60 € bruts de l'heure la vacation des médecins référents intervenant dans les crèches multi accueil de la Ville comme l'imposent les articles R.2324-39 et 40 du code de la Santé Publique.

ARTICLE 2 :

La Ville procédera à un appel à candidature auprès du corps médical pour assurer ces missions dont la fréquence hebdomadaire ne représente que quelques heures.

ARTICLE 3 :

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice en cours.

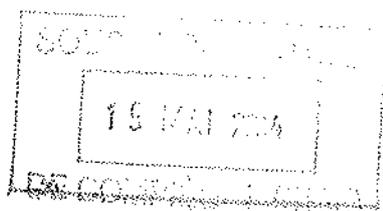
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**REFORME des
 RYTHMES
 SCOLAIRES**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
 28 avril 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
 28 avril 2014

Nombre de
 Conseillers présents
 ou représentés :
 39

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
 Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
 Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
 Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
 Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
 Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
 Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
 Conseillers en exercice :
 39

Etaient représentés :

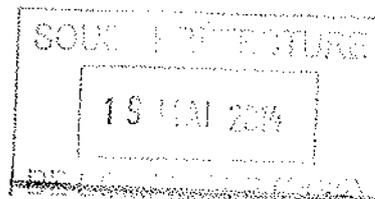
Date d'affichage :
19 MAI 2014

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
 Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
 Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
 Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date de transmission :
19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



16 - REFORME des RYTHMES SCOLAIRES

*Au nom de la 6^{ème} commission, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Par délibération, en date du 29 mars 2013, l'assemblée délibérante a décidé de solliciter le report, à la rentrée scolaire 2014/2015, de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires au regard des incertitudes et des difficultés liées à l'encadrement et à l'organisation des activités périscolaires.

Plusieurs réunions de présentation et d'échanges ont été organisées par l'Adjointe à la Vie scolaire, en fin d'année 2013, auprès de l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de COMPIEGNE.

Les conclusions retirées de cette concertation confirment le scepticisme et les inquiétudes des familles et des équipes éducatives, quant à la modification des rythmes scolaires actuels.

En effet, à l'issue de ces réunions, il n'est apparu aucun consensus sur le choix de la demi-journée supplémentaire imposée par le décret précité.

Cette constatation n'est pas surprenante, lorsque l'on sait que le Conseil Départemental de l'Education Nationale qui s'est tenu au mois de février 2014, à la Préfecture de BEAUVAIS, a constaté que seules 45 communes de l'Oise, sur 693 ont mis en place cette réforme. Cette situation est à comparer aux 4 000 villes ayant jusqu'à maintenant appliqué la réforme, par rapport aux 24 000 communes disposant d'une école sur le territoire national.

Il est clair que cette réforme a souffert, dès son adoption, d'un manque évident de prise en compte de la diversité des situations locales.

Force est donc de constater que cette réforme, dont l'objectif est de rééquilibrer les rythmes des enfants en revenant à la semaine de 4,5 jours, pour laisser place à davantage d'activités périscolaires divise le corps enseignant, inquiète les familles et fragilise la collectivité, d'autant que cette réforme coûteuse n'est que partiellement financée et fait peser de nouvelles dépenses sur les communes, ce qui d'ailleurs apparaît contraire au principe de libre administration des collectivités territoriales.

Le nouveau Ministre de l'Education Nationale vient de proposer à l'ensemble des partenaires un nouveau cadre réglementaire au décret du 24 janvier 2013, pour apporter des assouplissements à la réforme envisagée, sans toutefois modifier le temps scolaire qui demeurerait fixé à 24 heures hebdomadaires, étalées sur 9 demi-journées et qui autoriserait la mise en œuvre, à titre expérimental, de certaines adaptations, en concertation avec la communauté éducative locale.

... / ...

... / ...

La Ville est donc amenée à constater qu'en dépit des quelques assouplissements proposés par le Ministre de l'Education Nationale, de nombreuses difficultés demeurent :

- L'absence de prise en compte de la spécificité des enfants scolarisés en maternelle. Les premiers retours d'expérience témoignent d'une fatigue importante des enfants, de la perte de repères des plus jeunes, avec la multitude des intervenants ;
- Les craintes légitimement ressenties par les associations culturelles et sportives locales, relatives à leur avenir, compte tenu de la disparition du créneau du mercredi matin ou du samedi matin pour l'organisation habituelle de leurs activités avec les enfants et des difficultés à retrouver une certaine souplesse pour proposer d'autres créneaux ;
- Des charges de fonctionnement supplémentaires pour la ville, pour l'utilisation des locaux scolaires, une demi-journée en plus par semaine ;
- Le risque de désorganisation des rythmes familiaux, en particulier pour les mamans qui ont négocié, auprès de leur employeur, une journée libre par semaine, mais également des difficultés supplémentaires, notamment pour les familles recomposées ;
- La nécessité d'organiser pour les familles, dont les deux parents travaillent, une restauration scolaire supplémentaire, ainsi que le transport des enfants ;
- L'impossibilité d'organiser, comme actuellement, les accueils de loisirs, le mercredi après-midi, en raison de l'indisponibilité des locaux scolaires qui auront été utilisés le matin et qui devront subir, l'après-midi, le nettoyage obligatoire, ce qui peut avoir pour conséquence de supprimer purement et simplement, l'ensemble des centres aérés à COMPIEGNE, au détriment des familles ;
- Les difficultés pour recruter et gérer les animateurs qualifiés, mais également du personnel pour 3 heures d'occupation par semaine. Les difficultés également pour assurer des activités différentes à l'intérieur de locaux partagés dans un même groupe scolaire ;
- Le surcoût de cette réforme qui est estimé, pour la ville de COMPIEGNE, à un minimum de 500 000 € annuels, soit deux points de fiscalité supplémentaires et ceci sans tenir compte des frais d'utilisation des locaux, de la restauration scolaire et des transports.

Il convient également de rappeler que seule une loi peut déterminer ou modifier la répartition des compétences, entre l'Etat et les collectivités territoriales, que la ville qui est propriétaire des établissements scolaires a la charge des écoles publiques et en assure le fonctionnement, et que l'Etat a de son côté en charge la rémunération du personnel enseignant.

La Ville ayant, par ailleurs, vocation à prendre ses décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent être mises en œuvre à son échelon, il est manifestement du ressort de la commune d'organiser librement le temps scolaire fixé à 24 heures hebdomadaires.

... / ...

... / ...

Compte tenu de tous ces éléments, il apparaît peu raisonnable de modifier l'organisation actuelle qui satisfait enfants, parents et enseignants et qui respecte la durée hebdomadaire du temps scolaire fixée par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Il semble donc plus pertinent de maintenir à l'identique les horaires des écoles maternelles et élémentaires sur le territoire de la Commune de COMPIEGNE, pour l'année 2014/2015.

Il vous est par conséquent proposé de fixer les horaires de nos écoles, comme suit :

8h30/11h30, 13h30/16h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi

La pose méridienne étant maintenue sur une durée de 2 h 00

Et de solliciter, compte tenu des possibilités d'assouplissements règlementaires annoncées par le Ministre de l'Éducation Nationale, une dérogation, auprès du Recteur d'Académie, afin que la Ville puisse bénéficier de l'expérimentation prévue par le décret du 7 mai 2014, pour l'année 2014/2015.

Vu le rapport ci-dessus présenté,

Après avis favorable de la Commission de l'Enseignement et de la Formation,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec 33 voix pour, 3 votes contre : (M. Richard VALENTE, Mme Solange DUMAY, M. Frédéric PYSSON)

ARTICLE 1^{er} :

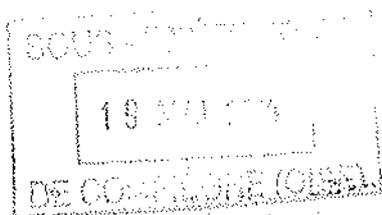
Décide de fixer les horaires des écoles de la Ville , comme suit :

8h30/11h30, 13h30/16h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi

La pose méridienne étant maintenue sur une durée de 2 h 00

ARTICLE 2 :

Sollicite, compte tenu des possibilités d'assouplissements règlementaires annoncées par le Ministre de l'Éducation Nationale, une dérogation, auprès du Recteur d'Académie, afin que la Ville puisse bénéficier de l'expérimentation prévue par le décret du 7 mai 2014, pour l'année 2014/2015.



Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

TARIFS 2014/2015
de l'ÉCOLE des
BEAUX ARTS
et du
CONSERVATOIRE
de MUSIQUE

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
 Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
 Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
 Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
 Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
 Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
 Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
 28 avril 2014

Date d'affichage :
 28 avril 2014

Nombre de
 Conseillers présents
 ou représentés :
 39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
 Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
 Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
 Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Nombre de
 Conseillers en exercice :
 39

Date d'affichage :

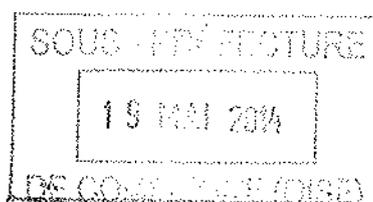
19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



17 – TARIFS 2014/2015 de l'ECOLE des BEAUX-ARTS et du CONSERVATOIRE de MUSIQUE

*Au nom de la 7^{me} commission, Mme Christine BRAULT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Il vous est proposé de majorer de 2 % pour la saison **2014/2015**, les tarifs de l'Ecole des Beaux Arts et du Conservatoire de Musique, selon les tableaux ci-joints :

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de majorer de 2 % pour la saison **2014/2015**, les tarifs de l'Ecole des Beaux Arts et du Conservatoire de Musique, selon les tableaux ci-joints.

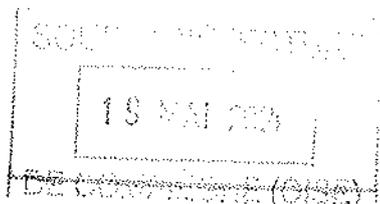
Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



[Signature]
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



Tarifs de l'Ecole des Beaux Arts

TARIF	2013/2014	2014/2015
COMPIEGNE		
Enfant	61,20 €	63,00 €
Adulte	234,60 €	240,00 €
HORS COMPIEGNE		
Enfant	122,40 €	125,00 €
Adulte	472,44 €	481,00 €

Tarifs du Conservatoire

Droits d'inscription - Année scolaire 2013/2014

	Enfants et Etudiants	2ème enfant - 10%	3ème enfant - 20%	4ème enfant - 30%	5ème enfant - 40%	6ème enfant - 50%	Adultes
COMPIEGNE							
Solfège	61,20 €	55,08 €	48,96 €	42,84 €	36,72 €	30,60 €	117,30 €
Instrument	58,14 €	52,33 €	46,51 €	40,70 €	35,09 €	29,17 €	117,30 €
Pratique collective	119,34 €	107,41 €	95,47 €	83,54 €	71,81 €	59,57 €	234,60 €
	45,90 €						53,04 €
HORS COMPIEGNE							
Solfège	122,40 €	110,16 €	97,92 €	85,68 €	73,44 €	61,20 €	255 €
Instrument	130,56 €	117,50 €	104,45 €	91,39 €	78,34 €	65,20 €	255 €
Pratique collective	252,96 €	227,66 €	202,37 €	177,07 €	151,78 €	126,40 €	510,00 €
	94,86 €						106 €

Proposition pour l'année scolaire 2014/2015

	Enfants et Etudiants	2ème enfant - 10%	3ème enfant - 20%	4ème enfant - 30%	5ème enfant - 40%	6ème enfant - 50%	Adultes
COMPIEGNE							
Solfège	62,50 €	56,25 €	50,00 €	43,75 €	37,50 €	31,25 €	119,50 €
Instrument	60 €	54,00 €	48,00 €	42,00 €	36,00 €	30,00 €	119,50 €
Pratique collective	122,50 €	110,25 €	98,00 €	85,75 €	73,50 €	61,25 €	239,00 €
	47,00 €						54 €
HORS COMPIEGNE							
Solfège	125,00 €	112,50 €	100,00 €	87,50 €	75,00 €	62,50 €	260 €
Instrument	133,00 €	119,70 €	106,40 €	93,10 €	79,80 €	66,50 €	260 €
Pratique collective	258,00 €	232,20 €	206,40 €	180,60 €	154,80 €	129,00 €	520,00 €
	97,00 €						108 €

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**PROJET
d'EXPOSITION et
d'ANIMATION dans le
CADRE des
COMMEMORATIONS
autour du
CENTENAIRE de la
GRANDE GUERRE**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
28 avril 2014

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

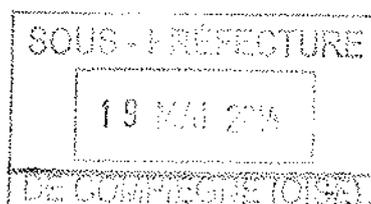
19 MAI 2014

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de
MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia
LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE



18 – PROJET d'EXPOSITION et d'ANIMATION dans le CADRE des COMMÉMORATIONS autour du CENTENAIRE de la GRANDE GUERRE

*Au nom de la 7^{ème} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre des commémorations autour du centenaire de la Grande Guerre, les bibliothèques de la Ville de Compiègne ont élaboré un projet d'exposition et d'animation ayant pour thème John Ronald Reuel Tolkien, écrivain engagé lors de la bataille de la Somme.

Le projet qu'il vous est proposé de soutenir, prévoit un programme d'animations, de conférences, de projections ainsi qu'un volet spécifique s'adressant aux jeunes publics.

Retenu par la DRAC, ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'ordre de 2 000 €. La part restant à la charge de la Ville est estimée à 10 000 €.

Il vous est, par conséquent, proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour ce projet et de financer la part restante à la charge de la Ville sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement de l'exercice en cours dévolu aux bibliothèques, dans la mesure où la subvention DRAC est accordée.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour ce projet

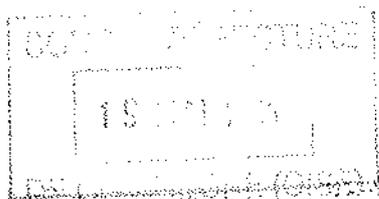
ARTICLE DEUX :

Décide de financer la part restante à la charge de la Ville sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement de l'exercice en cours dévolu aux bibliothèques, dans la mesure où la subvention DRAC serait accordée.

Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

DESIGNATION du
REPRESENTANT
de la VILLE
au CONSEIL
d'ADMINISTRATION
de la SOCIETE
PUBLIQUE LOCALE

L'an deux mille quatorze, le VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

LE TIGRE

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de
MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia
LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
28 avril 2014

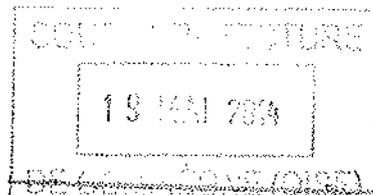
Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :
19 MAI 2014

Date de transmission :
19 MAI 2014
Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014

19 – DESIGNATION du REPRESENTANT de la VILLE au CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE : LE TIGRE

*Au nom de la 7^{me} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Par délibération en date du 20 septembre 2013, la Ville de Compiègne a décidé de participer à la constitution de la société publique locale dénommée « société de promotion du compiégnais et d'exploitation du Tigre » ayant pour objet, par délégation de service public, la gestion et l'exploitation du pôle événementiel situé sur les hauts de Margny-lès-Compiègne, dénommé « le TIGRE » mais aussi un champ d'intervention plus large en vue de contribuer au développement économique par l'événementiel et le tourisme d'affaires dans le pays compiégnais.

La gouvernance de cette société est assurée par un conseil d'administration dont la clé de répartition des sièges est proportionnelle à l'apport en capital. Le nombre total de sièges au conseil d'administration d'une SPL ne peut être supérieur à 18. A ce jour, 9 sièges ont été créés laissant ainsi la possibilité d'accueillir ultérieurement d'autres communes. Les représentants au conseil d'administration sont désignés par l'assemblée délibérante des collectivités et établissements publics (EPCI) membres. Leur mandat prend fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés.

La répartition des sièges est la suivante :

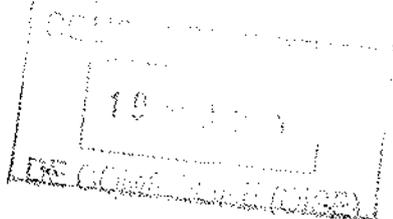
- 7 sièges pour l'ARC dont 2 représentants de la Ville de Compiègne,
(MM. Philippe MARINI et Marc-Antoine BREKIESZ)
2 de Margny-lès-Compiègne
et 3 représentants issus des autres communes de l'ARC
- 1 siège pour la commune de Compiègne
- 1 siège pour la commune de Margny-lès-Compiègne

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Désigne Mme Evelyse GUYOT comme représentante de la Commune de Compiègne à l'Assemblée des Actionnaires et de la désigner également en qualité de représentante de la Ville au Conseil d'Administration.



Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

UTILISATION du
STADE EQUESTRE
du GRAND PARC

L'an deux mille quatorze, le VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

ADOPTION d'une
GRILLE TARIFAIRE

Etaient présents :

Date de convocation :
28 avril 2014

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Etaient représentés :

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

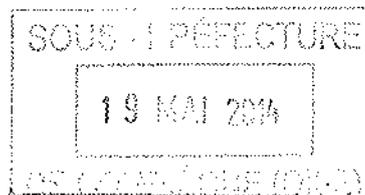
Date d'affichage :
19 MAI 2014

Date de transmission :

19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



20 – UTILISATION du STADE EQUESTRE du GRAND PARC : ADOPTION d'une GRILLE TARIFAIRE

*Au nom de la 8^{ème} commission, M. Eric HANEN,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le Stade Equestre du Grand Parc est une infrastructure communale qui accueille des manifestations et compétitions sportives équestres de renommée nationale et internationale.

Fort de son succès, cet équipement est de plus en plus sollicité. Pour couvrir une partie des frais liés à son fonctionnement, il vous est proposé de faire participer les associations utilisatrices pour la mise à disposition des infrastructures, des matériels et du personnel du Stade Equestre du Grand Parc.

Dans le cadre de l'organisation des compétitions, le calcul de la redevance due par les associations organisatrices prendrait en compte le niveau et la durée de l'évènement conformément au tableau défini ci-après.

NIVEAU des EPREUVES	INTERNATIONAL	NATIONAL	REGIONAL
Redevance de base	100 €	200 €	300 €
Prix par terrain utilisé La 1 ^{ère} journée	100 €	120 €	150 €
Prix par terrain, par jour, à partir du 2 ^{ème} jour	75 €	100 €	120 €

Pour l'organisation de journées pédagogiques ou stages nécessitant peu de moyens logistiques, les associations pourraient disposer des installations à titre gracieux.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

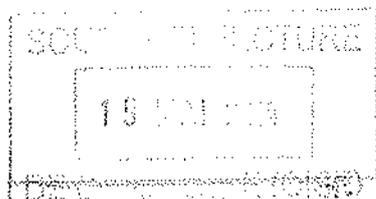
Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Adopte ces mesures indiquées ci-dessus ainsi que la grille tarifaire pour l'utilisation, par les associations hippiques, du stade équestre du Grand Parc.

Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**ETUDE et TRAVAUX
de MISE aux
NORMES de la
PATINOIRE
DEMANDE de
SUBVENTION auprès
du CENTRE
NATIONAL pour le
DEVELOPPEMENT
du SPORT**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
 Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
 Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
 Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
 Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
 Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
 Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
28 avril 2014

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
 Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
 Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
 Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

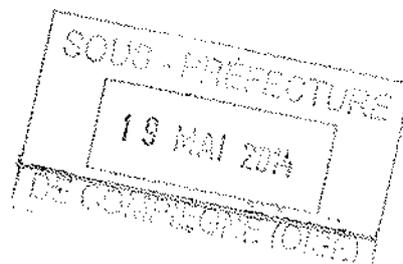
Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :
19 MAI 2014

Date de transmission :
19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :

19 MAI 2014



21 - ETUDE et TRAVAUX de MISE aux NORMES de la PATINOIRE : DEMANDE de SUBVENTION auprès du CENTRE NATIONAL pour le DEVELOPPEMENT du SPORT

*Au nom de la 8^{ème} commission, M. Christian TELLIER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Afin de respecter la réglementation et notamment le décret du 10 juillet 2007 relatif à l'interdiction d'utilisation du fluide R22 à compter du 1^{er} janvier 2015 dans tous les équipements de réfrigération et de climatisation, la Ville de Compiègne doit envisager d'importants travaux de rénovation pour sa patinoire.

Compte tenu de leur vétusté, les équipements de production de froid actuels ne peuvent pas supporter un changement de fluide. Il est, par conséquent, nécessaire de modifier de manière significative l'ensemble de l'installation technique et de mettre en place de nouveaux groupes froids et compresseurs fonctionnant avec un nouveau fluide homologué.

Il est également prévu, durant cette période de travaux, de changer la nature de la surface de piste. Actuellement celle-ci est en sable. L'inconvénient est qu'au fil des années, le sable se déplace sous la glace, créant ainsi des zones de fragilité. L'option retenue est la réalisation d'une dalle en béton. Ces changements apporteront beaucoup plus de stabilité, les réseaux ainsi pris dans la dalle, permettront un déglacage tous les étés lors de la période de fermeture qui engendrera une économie de fonctionnement significative.

Cette opération de mise aux normes et réhabilitation est indispensable pour maintenir l'ensemble des activités proposées à la patinoire. Equipement spécifique, devenu rare, il est donc précieux pour le développement de toutes les disciplines de glace.

Dans le cadre de cette opération, les travaux sont éligibles à une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Cet établissement public national placé sous la tutelle du ministère chargé des Sports, a pour mission le soutien à la pratique sportive et contribue à l'aménagement du territoire dans le domaine des installations sportives.

*Vu le rapport ci-dessus présenté,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

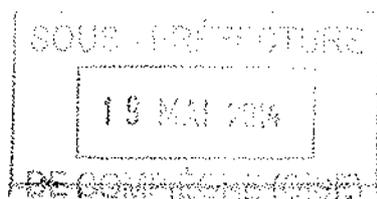
Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'ordre de 277 000€ soit 20 % du montant HT de l'opération (études + travaux) qui est estimée à 1 385 169 €HT, auprès du CNDS pour cette réhabilitation et mise aux normes de la patinoire municipale.

Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 16 MAI 2014

**DECISIONS
du MAIRE**

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI SEIZE MAI à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
28 avril 2014

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Anne-Marie VIVÉ, Eric de VALROGER,
 Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
 Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
 Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ,
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Dominique RENARD, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY,
 Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI,
 Sylvianne ROMET, Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Richard VALENTE,
 Frédéric PYSSON, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
28 avril 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

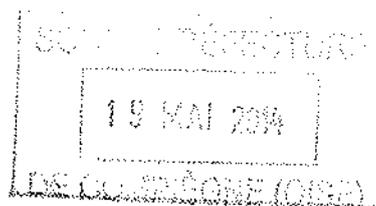
Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par M. Michel FOUBERT
 Christian TELLIER par M. Eric de VALROGER
 Arnaud THOREL par M. Eric VERRIER
 Solange DUMAY par M. Richard VALENTE

Date d'affichage :
19 MAI 2014

Date de transmission :
19 MAI 2014

Rendue exécutoire le :
19 MAI 2014



Monsieur le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 21 mars 2014, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le CONSEIL MUNICIPAL.

Décision n° 05/2014

Décide de confier aux fins de conseils auprès de **Maître Guillaume GHAYE, avocat associé près de la SELARL LAZARE AVOCATS sise 60, Rue de Londres – 75008 PARIS**, le dossier relatif aux demandes de permis de construire du site des NOUVELLES GALERIES DE COMPIEGNE.

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au Chapitre 011 Article 6227.

Décision n° 06/2014

Décide de consentir à l'Association TIPHAINE ANIMATION l'occupation d'un bureau de 17,74 m², sis au 1^{er} étage du 33 rue de Paris à COMPIEGNE. L'Association TIPHAINE ANIMATION aura également la possibilité d'utiliser, en commun avec les autres associations occupant ce niveau, une salle d'attente de 24,80 m². Les locaux sont mis à la disposition de ladite association à titre gratuit. Les charges sont supportées par la Ville de COMPIEGNE.

En contrepartie, l'Association TIPHAINE ANIMATION s'engage à soutenir, à travers sa radio, des actions municipales en faveur de la culture, du sport et de la jeunesse.

La convention prendra effet le 15 avril 2014 et se terminera le 31 décembre 2014. Sur demande de l'Association, la Ville de COMPIEGNE pourra consentir au renouvellement de la convention, chaque année, dans la limite de 12 années consécutives et entières.

Décision n° 07/2014

Décide de consentir à l'Association LE SOURIRE D'UN ENFANT ILLUMINE LE MONDE l'occupation de deux pièces sises au 1^{er} étage du 33 rue de Paris à COMPIEGNE pour une surface totale de 21 m². L'Association LE SOURIRE D'UN ENFANT ILLUMINE LE MONDE aura également la possibilité d'utiliser, en commun avec les autres associations occupant ce niveau, une salle d'attente de 24 m². Les locaux sont mis à la disposition de ladite association à titre gratuit. Les charges sont supportées par l'Association au prorata du volume occupé.

La convention prendra effet le 15 avril 2014 et se terminera le 31 décembre 2014. Sur demande de l'Association, la Ville de COMPIEGNE pourra consentir au renouvellement de la convention, chaque année, dans la limite de 12 années consécutives et entières.

Décision n° 08/2014

Décide de confier au cabinet Exelcia sis 38 rue Gallieni à Asnières sur Oise, une mission d'audit juridique et de gestion destinée à optimiser les taxes sur l'énergie payées par la collectivité au travers de ses factures d'électricité sur la période 2012-2013 et 2014.

La rémunération du prestataire est basée uniquement sur les économies qui seront effectivement réalisées suite au remboursement obtenu auprès du fournisseur. Le cabinet Exelcia percevra ainsi une rémunération égale au plus à 20 % du montant réel des économies avec un plafond de rémunération fixé à 15 000 e HT ;

Les frais d'honoraires inhérents à cette mission seront imputés au chapitre 011, article 6226 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à Compiègne, le 16 mai 2014
et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,




Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

